



Commune de

Baelen

N° 414

SEPTEMBRE
OCTOBRE

2019

INFOS
COMMUNALES

BAELEN - MEMBACH

DOSSIER

BORNES SANS FRONTIÈRE

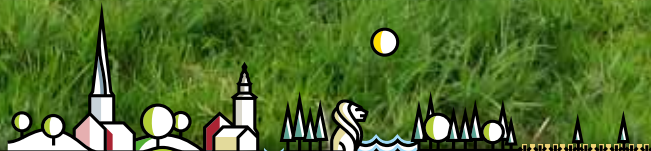
PAROLE À...

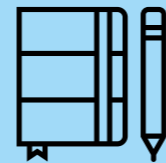
LARA VAN OO

NATURE

Le chevreuil

JOGGING :
LES RÉSULTATS DES BAELENOIS





RÔLE DE GARDE DES MÉDECINS

Le médecin généraliste de garde (week-end et jours fériés) est joignable au numéro unique: **1733**.

La population pourra, via ce numéro unique, entrer en contact avec le médecin généraliste de garde, **le week-end du vendredi 19h au lundi 8h et les jours fériés de la veille 19h au lendemain 8h.**

En semaine, le numéro pour contacter le médecin généraliste de garde est le 087/33.87.00, toutes les soirées et nuits de la semaine entre 19h et 8h du matin.

RÉGION DOLHAIN-BAELEN-WELKENRAEDT
ADRESSES DES MÉDECINS

Limbourg

- DEGROS Emile** 087.76.20.81
Rue O. Thimus 33 DOLHAIN
- FOURIR Béatrice** 087.76.31.21
Rue J. Wansart 11 GOÉ
- MILET Jean-Pierre** 087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN
- MILET Séverine** 087.76.34.40
Rue Maisier 12 DOLHAIN
(domicile) 087.76.61.48
Neupré 17 BILSTAIN
- STEVENS Anne-Françoise** 087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN
- TIQUET Marie-Pierre** 087.76.45.45
Rue Maisier 72 DOLHAIN
- TRAN Quang Hiep** 087.44.58.81
Chemin du Meunier 15 BILSTAIN

Baelen

- STAINIER Xavier** 087.76.39.04
Route d'Eupen 6 BAELEN

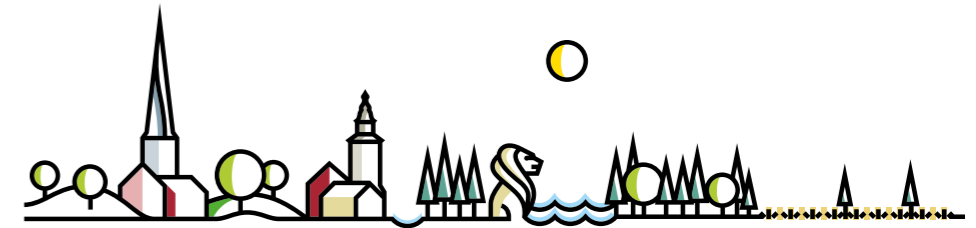
Le Docteur Xhaufaire a mis un terme à ses activités professionnelles pour raison médicale au 1^{er} janvier 2019.

Welkenraedt

- ADLJU Arsalan** 087.44.87.65
Rue des Déportés 3 WELKENRAEDT
- ANCION Thierry** 087.88.17.17
Avenue des Aubépines 14 WELKENRAEDT
- DEJALLE Joseph** 087.88.16.05
Rue Nishaye 30 HENRI-CHAPELLE
- ESSER Patrick** 087.88.28.44
Rue Reine Astrid 34 WELKENRAEDT
- JOSKIN Benoît** 087.88.17.44
Rue de la Croix 14 WELKENRAEDT
- PICQUOT Eric** 087.88.07.43
Rue de l'Eglise 5 WELKENRAEDT
- RÖMER Bernard** 087.88.23.12
Rue du Centre 2 WELKENRAEDT

Lontzen

- FRANCK Alain** 087.88.01.82
Rue de l'Eglise 47/A LONTZEN



Certains d'entre nous sont parfois confrontés à ce qu'on appelle des conflits de voisinage. Dans un premier temps, il est toujours conseillé de parler et d'essayer de trouver une solution à l'amiable. Toutefois, si la situation n'évolue pas favorablement, il conviendra d'envisager d'autres pistes.

Quand le conflit trouve son origine dans le non-respect des réglementations et plus spécifiquement des dispositions reprises dans l'ordonnance générale de police, il faut en référer à la police et plus particulièrement à votre agent de quartier (bureau de police de Baelen) qui, après analyse des faits, pourra prendre les dispositions qui s'imposent.

S'il s'agit de conflits liés à la propriété par exemple, là, c'est le code civil qui entre en application.

Dans ce type de situation, il est possible d'user d'une médiation volontaire où un médiateur réunira les voisins et essaiera de faciliter le dialogue et vous aidera à trouver une solution de manière conjointe.

Si cette procédure n'aboutit pas et avant d'entamer une procédure judiciaire, il est encore possible d'introduire auprès du juge de paix une procédure en conciliation qui, si elle aboutit, sera consignée dans un procès-verbal qui aura valeur de jugement.

En conclusion et je crois que vous en êtes convaincus, rien ne remplacera le dialogue quand c'est possible....

En relation avec ce qui précède, j'entends souvent dire que le Bourgmestre est le chef de la police. Une petite précision s'impose, le Bourgmestre a un pouvoir de police administrative qui s'applique de la façon suivante :

- Un pouvoir d'exécution des lois et règlements de police (ex. application de l'ordonnance générale de police,)
- Un pouvoir réglementaire exceptionnel (article 134 de la Nouvelle Loi Communale) : ainsi en cas d'émeutes, d'attroupements hostiles, d'atteintes graves à la paix publique ou d'autres événements imprévus, lorsque le moindre retard pourrait occasionner des dangers ou des dommages pour les habitants, il peut faire des ordonnances de police ;
- Un pouvoir de réquisition exceptionnel (Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré à deux niveaux) : en cas d'émeutes, d'attroupements hostiles ou de menaces graves et imminentes contre l'ordre public, le bourgmestre peut requérir la force armée aux fins de maintenir et de rétablir la tranquillité publique ;
- Il exerce une mission d'autorité sur les services de la police pour l'application des dispositions précitées (Loi du 7 décembre 1998 précitée).

En cette fin d'été, je remercie celles et ceux qui se sont dévoués pour, à nouveau, nous proposer les traditionnelles activités estivales et j'adresse mes remerciements anticipés aux organisateurs des festivités des mois de septembre et octobre dont vous trouverez le détail dans le présent journal communal.

Je terminerai en souhaitant une excellente retraite à M. le curé Guy Balaes, et en adressant tous mes vœux de bienvenue à son successeur, M. Alain Dubois.

Bonne rentrée à vous tous, petits et grands...

Maurice FYON,
Votre Bourgmestre.



Administration communale de Baelen • rue de la Régence 1 • 4837 BAELEN
Tél. : 087 76 01 10 • Site internet : www.baelen.be

Bulletin communal bimestriel
Editeur responsable : Maurice FYON, Bourgmestre
Rédaction et coordination : Maurice FYON

Prochaine édition : **novembre-décembre 2019** distribué vers le **12 novembre 2019**

Date limite de remise des documents : 15 octobre 2019
Envoi de documents par e-mail à bulletincommunal@baelen.be en fichier traitement de texte sans mise en page particulière, photos en format .jpg à envoyer en pièce jointe.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BAELEN

www.baelen.be

BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaire

Lundi 8h30 - 12h
 Mardi 8h30 - 12h | 14h00 - 16h00
 Mercredi 8h30 - 12h
 Jeudi 8h30 - 12h | 14h00 - 16h00
 Vendredi 8h30 - 12h
 Samedi 9h - 12h (permanence)
 (permanence cartes d'ident. électr. uniquement les 1^{er} et 3^e samedis du mois). Sur rendez-vous les lundi, mercredi et vendredi après-midi.

BUREAUX FERMÉS

ATTENTION !

le vendredi 27 septembre

(Fête de la Communauté française)

le vendredi 1^{er} et samedi 2 novembre

(Toussaint)

le lundi 11 novembre

(Armistice)

le vendredi 15 novembre

(Fête de la Dynastie)

ÉTAT-CIVIL

Naissances

Emma HELLMANN WARNHOLZ, r. braun, 8 (21/06)

Alice HENRI, Honthem, 63/A (09/07)

Olivia WEGNEZ, r. Longue, 8/5 (19/07)

Ezio JACOBS, Meuschemen, 1/A (21/07)

Adrien HEUSCHEN, Clos des Jonquilles, 10 (04/08)

Mariages

Quentin PRICKEN et Aurélie GERKENS, rte Jean XXIII, 41 (06/07)

Hubert LEMPEREUR et Agueda AVENDANO MORENO, r. Braun, 17 (13/07)

Nicolas HARDY et Sylvie MEYER, chemin Nicolas Larondelle, 2 (29/07)

Daniel BARRIO BAYO et Vanessa KOCH, Heggen, 21 (10/08)

Décès

Josephine DÜTZ, vve de Joseph Brockmans, r. du Pensionnat, 7 (07/07)

Winand CREMER, époux de Marie Hagelstein, Boveroth, 33 (12/07)

Marie DETHIER, épouse de Badam Woka, r. de la Régence, 13 (29/06)

Alfred SANDMEIER, r. Longue, 37 (26/07)

Léon LOUSBERG, vf de Claire Gielen, rte Jean XXIII, 45 (01/08)

Renso BIONDO, r. de la Source, 2/B (03/08)

PLANNING PARUTIONS 2019 DU BULLETIN COMMUNAL

Période	Remise des textes à l'Adm. communale	Date de distribution postale
nov/déc 2019	15-oct-19	mardi 12 novembre

N.B. La date de distribution reste indicative et peut varier de quelques jours. La Commune de Baelen ne peut en être tenue responsable.

OBJETS TROUVÉS Renseignements: Administration communale (087/76.01.10)

TROUVÉ, à Membach vers le 10 août, TROIS CLÉS DE MAISON dans les chemins à proximité de la rue de l'Invasion.

TROUVÉ, début juillet dans le parking « personnel » de l'école et de la commune, UN TROUSSEAU DE CLÉS avec tour de cou orange et blanc.

Les objets trouvés sont conservés à l'administration communale. N'hésitez pas à contacter le service population si vous avez perdu quelque chose.

REMERCIEMENTS

Mille Mercis pour vos petits mots, vos messages, vos délicates attentions à l'occasion de nos noces d'or. **Un merci à tous** par l'intermédiaire des membres du Collège. **Un merci tout particulier** aux choristes de la chorale St Jean Baptiste, Carole, Julie et Loïc.

Marie-Colette et Joseph Pirard-Beckers - Membach, le 17 août 2019

Nous remercions chaleureusement M^r le Bourgmestre et le collège communal ainsi que la famille royale pour leurs bons vœux. Un grand merci à la famille, aux amis et voisins pour les cadeaux et les félicitations reçues à l'occasion de nos noces d'or.

René et Monique Keutgen-Schyns - Route de Dolhain 33, Baelen

ALE DE BAELEN (ASBL)

Rue de la Régence, 6 - B-4837 Baelen

Tél. 087/76.01.28 - ale@baelen.be

Lundi, mardi et jeudi: de 8h30 à 12h00 (l'après-midi sur rendez-vous uniquement).

Mercredi: possibilité, en cas de nécessité, de joindre l'ALE de Limbourg (Avenue Victor David, 15) au 087/76.04.09 entre 9h et 15h.



Poste de Police de Baelen
Tél.: 087/76.66.71

HEURES D'OUVRETURE:
Lundi et vendredi: de 9h à 11h30 | Mercredi: de 13h00 à 16h30

En-dehors de ces heures, vous pouvez vous adresser à l'Antenne de Welkenraedt, de 8h00 à 17h00 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 19h00 le vendredi. (Tél.: 087/343.580.) **En cas d'urgence, formez le 101**

TONTES DE PELOUSES

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des tondeuses et de tout engin bruyant est **INTERDIT** durant toute la journée, les dimanches et jours fériés, ainsi que les autres jours entre 20h et 8h. (article 132.2 de l'Ordonnance de police administrative adoptée par le Conseil communal).

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

A Baelen et à Membach, le jour de collecte des déchets est le LUNDI:

chaque semaine pour les déchets ménagers, une semaine sur deux pour les PMC et papiers/cartons (à vérifier dans votre calendrier Intradel). Les conteneurs ainsi que les sacs PMC et les papiers-cartons doivent être placés à rue le **dimanche après 18h ou le lundi avant 6h**.

LE PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EUPEN - BAELEN

Les investisseurs qui souhaiteraient implanter leur entreprise dans le parc d'activités économiques de Eupen - Baelen, situé rue Mitoyenne, peuvent s'inscrire auprès de la SPI (Service Promotion Initiatives en Province de Liège). Ils seront dès lors inscrits sur une liste d'attente qui constitue l'ordre de traitement des dossiers.

Atrium Vertbois, rue du Vertbois, 11 - B-4000 LIEGE
 Tél.: 04/230.11.11 | Fax: 04/230.11.20 | www.spi.be



PROPRETÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUES

À LA DEMANDE DE PLUSIEURS PERSONNES, NOUS RAPPELONS À TOUS LES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX LEUR DEVOIR CIVIQUE RELATIF À LA PROPRETÉ PUBLIQUE AINSI QU'À LA TRANQUILLITÉ AFIN DE PERMETTRE À CHACUN DE PROFITER AGRÉABLEMENT DE SON ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES PUBLICS :



Ordonnance de police administrative générale de la commune de Baelen - Conseil communal, séance du 16/06/2014 :

« DÉJECTIONS CANINES »

Article 156.2 : « Il est interdit de laisser les animaux que l'on a sous sa garde déposer leurs excréments sur l'espace public ou sur tout terrain dont le maître de l'animal n'est pas le propriétaire ou le locataire, à l'exception des avaloirs et des canisites s'il en existe à cet effet. Dans l'hypothèse où cette obligation ne peut être respectée pour des raisons indépendantes du gardien de l'animal, ce dernier sera tenu de ramasser les déjections à l'aide du matériel nécessaire et de le déverser dans un avaloir. Par ailleurs, toute personne accompagnée d'un chien doit être munie du matériel nécessaire au ramassage des déjections de celui-ci et est tenue de présenter ledit matériel à la réquisition d'un agent qualifié. »

« ABOIEMENTS INTEMPESTIFS »

Article 129 : « 129.1. En tous temps et en tous lieux, les propriétaires ou détenteurs de chiens doivent faire cesser les aboiements si ceux-ci ne correspondent pas à une nécessité telle que d'avertir d'une intrusion dans la propriété ou d'une agression. »

129.2 Si les chiens sont laissés sans garde, les propriétaires ou détenteurs doivent prendre des dispositions pour, soit empêcher les chiens d'aboyer intempestivement, soit faire en sorte que les aboiements ne puissent troubler la tranquillité du voisinage. »

Merci et félicitations à ceux et celles qui, depuis toujours, appliquent ces règles, respectant ainsi la quiétude de leur voisinage et la sérénité de leur animal.



ACHAT GROUPÉ DE PLANTS DE HAIES!

LE GAL PAYS DE HERVE, LE GAL ENTRE- VESDRE-ET-GUEULE ET LE GAL 100

VILLAGES, 1 AVENIR ORGANISENT UN ACHAT GROUPÉ DE PLANTS DE HAIES EN PARTENARIAT AVEC DES PÉPINIÉRISTES DE LA RÉGION.

Aubépine, charme, framboisier, hêtre, sureau ... choisissez parmi la 20^{ème} d'essences locales proposées à un prix avantageux ! La plupart des plants sont proposés au prix de 0,9€/pièce. Les commandes doivent être rentrées pour le 10 octobre 2019. **La livraison aura lieu le samedi 23 novembre 2019 à Lontzen.** Deux autres lieux de livraison sont également proposés : Aubel et Saint-Vith.

Les infos pratiques, la liste des essences proposées et le bon de commande sont téléchargeables sur le site de la Semaine de l'Arbre au Pays de Herve www.bocagepaysdeherve.be et sur le site internet communal www.baelen.be.

Infos : auprès de Jérôme BRULS par mail à jerome.bruls@botrange.be ou par téléphone au **080/44.03.92** et sur le site www.bocagepaysdeherve.be

Groupe d'Action Locale | Pays de Herve
 Place de l'Hôtel de Ville, 1 | 4650 Herve

ACHAT GROUPÉ DE FRUITIERS HAUTES-TIGES / AUTOMNE 2019



VOUS AIMEZ LES FRUITS ? LOCAUX ET SANS PESTICIDES ? VOUS DÉSIREZ PLANTER QUELQUES FRUITIERS OU RECRÉER UN VERGER ? AIDER LES INSECTES BUTINEURS ?

Pour faciliter la mise en œuvre de votre projet, nous vous proposons de participer à notre achat groupé de fruitiers hautes-tiges. Les essences disponibles sont toutes des anciennes variétés, locales et robustes.

Vous trouverez de plus amples informations, la liste des essences disponibles et le bon de commande à télécharger sur www.agraost.be et sur le site internet communal www.baelen.be.

Le bon de commande est à compléter au plus tard pour le jeudi 10 octobre. **La livraison aura lieu le 23 novembre (lieu à confirmer).**



LE SAVIEZ-VOUS?

L'ÉMONDAGE DES PLANTATIONS

BIEN DES CITOYENS N'ONT PAS UNE INFORMATION PRÉCISE CONCERNANT CERTAINES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ, DE SALUBRITÉ ET DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUES. NOUS AVONS DÉCIDÉ DE PUBLIER DANS CETTE RUBRIQUE DES EXTRAITS DE L'ORDONNANCE DE POLICE ADMINISTRATIVE GÉNÉRALE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

L'émondage des plantations se trouvant sur les propriétés, en bordure de voirie.

LES HAIES ET PLANTATIONS BORDANT LA VOIE PUBLIQUE ET DÉLIMITANT LES PRAIRIES ET TERRAINS EXPLOITÉS PAR NOS AGRICULTEURS :

- ✔ La taille doit avoir lieu au minimum une fois par an et avant le 1^{er} novembre.
- ✔ L'entretien du talus ou de l'accotement herbeux de la voie publique sur une largeur de 50 cm doit être assuré également.
- ✔ La largeur de la haie placée à la limite du domaine public ne peut dépasser 20 cm de l'aplomb du pied de la haie, du côté de la voie publique.
- ✔ Les branchages taillés doivent être évacués dans les huit jours sauf s'il s'agit d'accotements herbeux hors agglomération et que les branchages sont déchiquetés à un gabarit inférieur à 1 cm x 2,5 cm.

LES HAIES ET PLANTATIONS BORDANT LA VOIE PUBLIQUE ET DÉLIMITANT LES PARCELLES BÂTIES AINSI QUE LES PARCS ET JARDINS EN ZONE AGGLOMÉRÉE :

- ✔ La plantation des haies ne peut être effectuée à moins de 50 cm de la limite du domaine public.
- ✔ La taille doit avoir lieu autant de fois que nécessaire afin de ne pas laisser déborder la haie ou plantation sur la voie publique à moins de 2,5 m au-dessus du sol.
- ✔ Le ramassage et l'évacuation des déchets et branches résultant de la taille doivent être immédiats.



DISPOSITIONS APPLICABLES À TOUTES LES PLANTATIONS ET HAIES BORDANT LA VOIE PUBLIQUE :

- ✔ La taille des plantations et haies empêchera en permanence tout débordement sur la partie carrossable d'une voie publique à moins de 4,5 m au-dessus du sol et tout débordement à moins de 3 m du sol de toute voie publique non carrossable ou réservée aux piétons, cyclistes et cavaliers.
- ✔ La taille des plantations et haies situées à l'intérieur d'un virage empêchera tout débordement sur le domaine d'une voie publique carrossable à moins de 4,5 m du sol. La même mesure est applicable jusqu'à 10 m de l'amorce de l'intérieur d'un virage.
- ✔ La taille ne peut maintenir de débordements au-dessus d'un accotement ou d'un trottoir en ligne droite ou à l'extérieur d'un virage à moins de 2,5 m du sol ni réduire d'aucune manière la largeur d'un trottoir ou d'un accotement le long d'une voie carrossable.
- ✔ La taille des haies le long d'un chemin non carrossable doit laisser en permanence une distance latérale dégagée de 2 m par rapport à l'axe d'un chemin et ne peut jamais déborder sur le domaine public si le chemin a une largeur légale inférieure à 4 m, même si des plantations existent sur le domaine public.

Le riverain est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'autorité compétente. Dans le cas d'une parcelle comportant plusieurs copropriétaires, l'obligation incombe solidairement à chacun d'eux.

11 NOVEMBRE 2019 – ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE

LES REPRÉSENTANTS DES ANCIENS COMBATTANTS DE BAELEN-MEMBACH VOUS INVITENT À PARTICIPER NOMBREUX AUX MANIFESTATIONS QU'ILS ORGANISENT COMME SUIT :

11 NOVEMBRE À MEMBACH

9h30 : Accueil des Anciens Combattants à la maison communale par M. le Bourgmestre, MM. les Echevins, Mme la Présidente du CPAS ainsi que M^{mes} et MM. les Conseillers communaux. Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Membach seront associés à cette manifestation. Départ en cortège pour le dépôt de fleurs aux deux monuments, rue des Fusillés, place Th. Palm, ainsi qu'au cimetière de Membach.

11 NOVEMBRE À BAELEN

10h30 : Messe fondée par les Anciens Combattants en l'église Saint-Paul. Réception des Anciens Combattants devant l'église. Les présidents et délégués des sociétés locales, les enseignants ainsi que les enfants de l'école de Baelen seront associés à cette manifestation. Après la messe, dépôt de fleurs aux Monuments aux Morts et départ en cortège à travers le village. Réception à la cafétéria du Foyer culturel.

Cordiale bienvenue à tous.

Pour la F.N.C. : **M. Henri BASTIN**, Porte-drapeau
Par le Collège, La Directrice générale, **C. PLOUMHANS**
Le Bourgmestre, **M. FYON**

BUDGET PARTICIPATIF

DES PROJETS PAR LES CITOYENS, POUR LES CITOYENS !

ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, LA COMMUNE DE BAELEN DONNE L'OPPORTUNITÉ AUX BAELENOIS ET MEMBACHOIS D'ÉLABORER DES PROJETS D'INITIATIVE CITOYENNE. UN BUDGET DE MAXIMUM 30 000 EUROS EST PRÉVU À CET EFFET.

Vous êtes un club, une association, un groupement informel de citoyens et vous avez des idées pour votre village ou votre quartier ? Alors n'hésitez plus et proposez votre projet !

MODE D'EMPLOI

Quels types de projets proposer ?

Pour être retenus, les projets devront répondre aux conditions suivantes :

- ✔ rencontrer l'intérêt général
- ✔ être localisés sur le territoire de la commune et apporter une plus-value à ce territoire
- ✔ respecter scrupuleusement les règles d'engagements d'un crédit du budget extraordinaire En cas de doute, des informations pourront être fournies par l'administration communale.
- ✔ relever des compétences communales
- ✔ être cohérents et compatibles avec les réalisations en cours sur le territoire de la commune
- ✔ être soutenus par au moins 10 personnes du quartier/de l'association concerné(e) par le projet



La date limite pour la remise des projets est fixée au 29 septembre.

Les projets déposés seront analysés par la commission de sélection et les porteurs de ces projets seront invités à venir les présenter. La commission de sélection choisira ensuite les projets qui seront retenus en veillant à respecter le règlement mentionné ci-dessous.

Le règlement complet, ainsi que le **formulaire de présentation des projets** sont téléchargeables sur le site **www.baelen.be**. Une version papier de ces documents peut également être demandée à l'administration communale durant les heures d'ouverture.



DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Si vous n'avez pas reçu votre bulletin communal dans votre boîte aux lettres, sachez que dans les jours qui suivent la distribution postale, nous déposons une quinzaine d'exemplaires dans les boulangeries de notre commune.

Si votre voisin n'a pas reçu son bulletin communal, faites-lui suivre cette information.


FAIRE PARAÎTRE DE L'INFO DANS LE BULLETIN COMMUNAL

L'objectif du bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, associative ou économique. S'il s'agit d'information commerciale, vous devez contacter la société Régifo (tel **071/74.01.37**) qui gère, par convention, les parutions publicitaires qui sont payantes.

Concernant les activités d'associations locales, il suffit d'envoyer par mail à bulletincommunal@baelen.be un fichier en format traitement de texte (type Word) avec vos activités, actualités... Pour les remerciements suite à un décès, une communion, un anniversaire de mariage... la procédure est identique.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour traiter de sujets divers, notamment pour la rubrique « dossier » avec une analyse détaillée, ou en version courte dans la rubrique des nouvelles « en bref ». N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur, par e-mail (bulletincommunal@baelen.be) ou par téléphone au Bourgmestre, qui gère la coordination (**0476/40.67.14**).

Pour rappel, la date limite de remise des textes est fixée au 15 du mois qui précède la parution. Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper!

 Votre commune est également sur facebook!

ACCÈS AUX RECYPARCS – POSSIBILITÉ D'ACHAT DE QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES

Depuis le 1^{er} juillet 2019, il est possible pour tous les usagers des parcs à conteneurs d'acheter des quotas supplémentaires, lorsqu'ils ont atteint le maximum autorisé en dépôt gratuit. Pratique, lorsqu'on se lance dans de gros travaux par exemple, ou qu'on a de nombreux déchets à évacuer.

Comment faire ? Le système de tarification se présente sous la forme de packs, dont le prix varie en fonction du volume à déposer. À chaque dépôt de déchets, le volume et le type de déchets déposés seront décomptés du solde disponible sur votre compte. La souscription des packs se fait via un formulaire sur le site internet www.intradel.be. Vous trouverez également sur le site les tarifs et les renseignements pratiques.




04 240 74 74
www.intradel.be

infos

Le quota journalier et annuel

Pour le bon fonctionnement de l'exploitation de votre recyparc **les apports sont limités à 1m³ tous matériaux confondus, par véhicule, par jour et par recyparc**, quel que soit le nombre de personnes présentes dans le véhicule ou de cartes d'identité présentées.

Si ce quota journalier peut parfois causer des frustrations dans le chef des usagers, il faut savoir qu'il a été établi dans le but de permettre au plus grand nombre d'accéder aux recyparcs afin d'y déposer des déchets dans des quantités issues de l'activité normale d'un ménage. Cette gestion doit également permettre de **minimiser le risque de saturation des conteneurs et d'éviter l'inaccessibilité de ceux-ci pour l'utilisateur**.

Pour connaître l'état de vos quotas, vous pouvez vous adresser aux **préposés** présents dans les recyparcs ou nous contacter au **04/240.74.74**.

QUOTAS ANNUELS

- Les encombrants et encombrants non combustibles
4 m³/an
- Les déchets de bois
3m³/an
- La frigolite
1 m³/an
- Les déchets inertes (terres et briquillons)
5m³/an
- Les déchets de construction contenant de l'asbeste-ciment
3m³/an
- Les déchets de jardin
13m³/an
- Les pneus
5 pièces/an

DONNER DE LA VIE À L'ÂGE

Donner de la Vie à l'Age, c'est un réseau de coups de pouce entre seniors, accessible via un numéro gratuit, le **0800 / 17 500**.



Soutenu financièrement par la Fondation Roi Baudouin et la Wallonie, cette action a vu le jour fin 2017. Son objectif est de rompre l'isolement, de réduire le sentiment de solitude et d'améliorer les conditions de vie au domicile, grâce à un réseau de seniors volontaires qui donnent des coups de pouce ponctuels à d'autres seniors, sans contrepartie. Ces coups de pouce peuvent être variés : changer une ampoule, déplacer un tapis, se balader dans le quartier, accompagner dans la visite de maisons de repos, etc. Pratiquement, le réseau de coups de pouce sollicite ses seniors volontaires pour répondre aux demandes d'aide ou d'écoute lorsque d'autres associations ou services vers lesquels orienter l'ainé n'ont pas été trouvés. L'action vise donc à offrir une réponse complémentaire aux initiatives déjà en place.

Au final, c'est aussi la création de lien social entre citoyens, en l'occurrence âgés de plus de 60 ans, qui est recherchée par le biais de ces échanges.

Vous trouverez plus d'infos dans l'onglet « Donner de la Vie à l'Age » du site internet www.senoah.be.

Si vous avez besoin d'un coup de pouce, un seul numéro à retenir : le **0800 17 500**.

OÙ SONT LES HÉRISSENS ?

En Wallonie, l'évolution des populations de hérissons n'est pas connue et leur régression inquiète, comme dans d'autres pays européens. Les hérissons souffrent de la disparition des haies, de la réduction des abris, des pesticides, des maladies, de la circulation routière... et ont besoin d'être aidés.



Pour mieux cerner l'état des populations, la régionale Natagora Ourthe-Ambève lance une campagne de recensement. Ceci permettra de mieux savoir où agir en favorisant localement les bons aménagements dans les jardins ou les parcs et en préservant des haies touffues, refuges favorables à une reproduction réussie. Les particuliers sont invités à commander une gamelle et de la nourriture spécifique, au prix de 4€ hors frais de port, à la placer dans leurs jardins puis à encoder leurs observations. Pour plus d'infos : www.natagora.be/ourtheambleve.

LE 28 JUIN 1919, L'ALLEMAGNE VAINCUE AU TERME DE LA GRANDE GUERRE, SIGNE LE TRAITÉ DE VERSAILLES PAR LEQUEL ELLE CÈDE À LA BELGIQUE LES CANTONS D'EUPEN, MALMEDY ET SAINT VITH, ATTRIBUÉS À LA PRUSSE AU CONGRÈS DE VIENNE DE 1815.

AUJOURD'HUI, LES ANCIENNES BORNES BELGO-PRUSSENNES, PLACÉES À PARTIR DE 1817, SONT DES TÉMOINS DE NOTRE HISTOIRE LOCALE, MAIS ELLES NE DESSINENT PLUS DE FRONTIÈRE D'ÉTAT : ELLES MARQUENT SIMPLEMENT LA LIMITE ENTRE LES 11 COMMUNES BELGES DES CANTONS DE L'EST (9 GERMANOPHONES ET 2 FRANCOPHONES) ET CELLES DU RESTE DE LA WALLONIE.

BORNES SANS FRONTIÈRE

QUELLE EST DONC CETTE LIMITE, AUJOURD'HUI SANS FRONTIÈRE ?

Comme toutes les limites territoriales, elle se concrétise par une alternance de bornes, de points culminants, de cours d'eau ou de voies de circulation.

Dans ces derniers cas, la norme est que le milieu de lit de la rivière ou de la route dessine la frontière. Exemples : la rue Mitoyenne (= Neutral Strasse) à Welkenraedt/Lontzen ; l'Amblève, la Vesdre.

Après de longues négociations pour tracer la ligne-frontière entre le Royaume des Pays-Bas (dont faisait partie la Belgique) et le Royaume de Prusse, le Traité d'Aix-la-Chapelle, également appelé « Traité des Limites », fut signé le 28 juin 1816. La question de la propriété des gisements de zinc et de plomb de la région de Moresnet ne fut pas résolue et aboutit à la création du triangle de « Moresnet Neutre ». Le « Procès-verbal des limites entre le Royaume des Pays-Bas et de Prusse » fut signé en 1818 à Emmerich. Ces deux années furent nécessaires à la commission de délimitation pour étudier en détails, dessiner et faire réaliser l'abornement, depuis Schengen sur la Moselle (Poteau N° 1) jusqu'à Mook entre Meuse et Rhin (Poteau N° 359).

La **partie belgo-prussienne** s'étire de la borne 75 à Schmiede/Deiffelt (point tri-frontière avec le Luxembourg) à la borne 193 à Gemmenich/Vaals (point tri-frontière avec la Hollande).

La limite de **nos deux villages** débute aux sources de la Helle, au lieu-dit Fontaine Périgny (borne 156), à 1 km environ de la Baraque Michel. Après les deux premières bornes (156 et 157), c'est la rive gauche de la Helle qui marque la frontière sur une vingtaine de kilomètres : cette exception est due au fait que le lit de la rivière a été octroyé à la Prusse par le Traité d'Aix-la-Chapelle.

La borne N° 158, à Hütte, et les suivantes, prennent le relais de la Helle après son parcours fagnard. Elles jalonnent l'Hertogenwald, s'interrompent sur un tronçon de Vesdre de 1 km, puis traversent les pâtures du contrefort du Pays de Herve jusqu'à la rue de Herbesthal et la borne 186.



Bornes belgo-prussiennes 75 à 157 - © Commons Wikimedia



Borne primitive en bois - © Wikipedia

Les bornes primitives étaient des poteaux en chêne, peints en noir et blanc du côté prussien et en orange et blanc du côté hollandais. A partir des années 1830, ils furent progressivement remplacés par des bornes en pierre qui séparent le nouveau Royaume de Belgique (1830) de celui de Prusse.

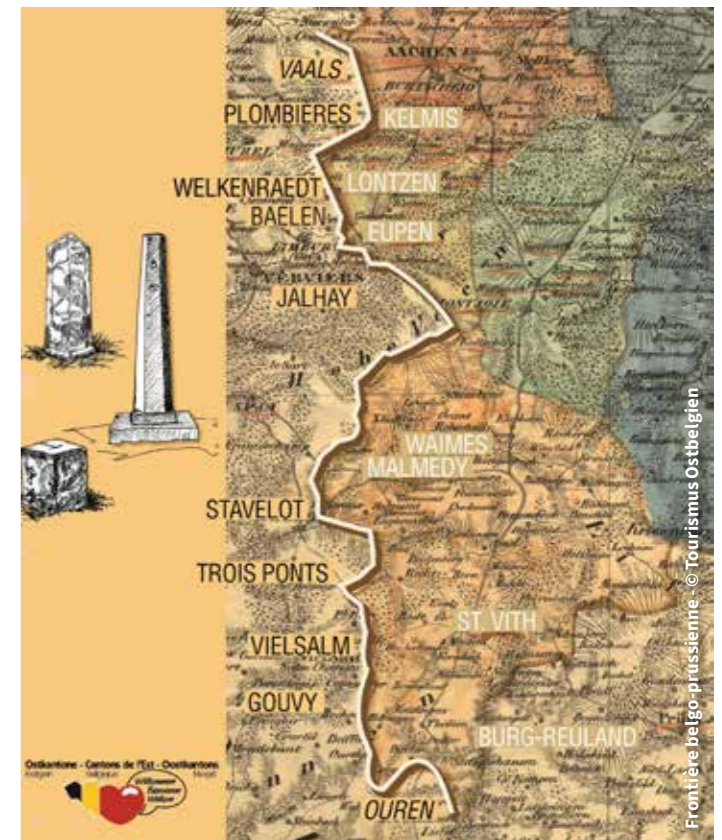
Dans le Cercle d'Eupen que nous jouxtons, elles sont en grès (cf. Raeren), de section carrée à coins coupés ou octogonales, et numérotées sur une seule face (de 158 à 193), sans lettre B ou P.

Dans le cercle de Malmédy, les nouvelles bornes sont en petit granit (pierre bleue belge) (cf. Recht), leur forme est hexagonale et elles portent les lettres P et B sur deux faces opposées, ainsi que le numéro (75 à 157). Seules trois bornes octogonales (126, 147, 149), commandées en même temps que les huit octogonales du Cercle d'Eupen, furent placées autour de Malmédy.

Depuis le **Traité de Versailles de 1919** qui déplaça la frontière de la Belgique vers l'Est, ces anciennes bornes-frontières belgo-prussiennes ne marquent plus que les **limites entre les communes des Cantons de l'Est et celles du reste de la Wallonie**. Ainsi, sur le Haut Plateau fagnard et le long de la Helle, Membach est contigu avec Waimes jusqu'au Spohrbach (Herzogenhügel). Ensuite, Eupen jouxte Membach puis Baelen jusqu'au sud de l'autoroute E40.



Bornes belgo-prussiennes 157 à 193 - © Commons Wikimedia



Frontière belgo-prussienne - © Tourismus Ostbelgien

COMMENT EST NÉ LE PROJET DE CES BALADES AU FIL DES BORNES ?

Au lendemain de l'inauguration de la « Montagne du Dragon » (BAE 01) en octobre 2016, le groupe de travail **Sentiers et Patrimoine** se fixa comme objectif de faire découvrir et mettre en valeur les anciennes bornes-frontières belgo-prussiennes de notre commune. Certes, ces bornes firent l'objet de deux balades proposées par l'ancien Syndicat d'initiative au départ de Baelen et Membach, mais beaucoup de bornes y étaient ignorées, notamment en bordure de l'Hertogenwald et de la Vesdre.

Dès janvier 2017, le groupe de travail se lança à la recherche de la totalité des bornes de la commune et d'itinéraires praticables pour les visiter. De ces explorations sont nées les 3 promenades en boucles au départ de Membach, présentées dans les bulletins communaux précédents. Elles visitent toutes les bornes de l'ancienne frontière entre Baelen et Eupen, et sont agréées par le CGT (Commissariat Général au Tourisme de Wallonie) sous les acronymes **BAE 02, BAE 03, BAE 04**.

Le nom des promenades coula de source : « Bornes sans frontière »

Deux absentes : la borne 159 à Hütte et la 185 près du parc industriel, définitivement disparues.

Une retrouvée : la 173 ter, dans la clôture entre le camping Hertogenwald et la Vesdre.

Dans la foulée, une équipe de coordination rassembla symboliquement un Eupenois, un Waimerais (commune francophone de l'Est) et une Baelenoise. Ils obtinrent l'adhésion à leurs objectifs des 15 communes germanophones et francophones jouxtant l'ancienne frontière. Ainsi est né le projet « **Versailles 2019** », avec sa **grande randonnée commémorative** de 120 km en 6 tronçons de Deiffelt à Gemmenich, qui a pour vocation de fêter le **centenaire du rattachement des Cantons de l'Est à la Belgique**, dans la convivialité, la fraternité et la paix, bannissant les extrémismes de tous genres.

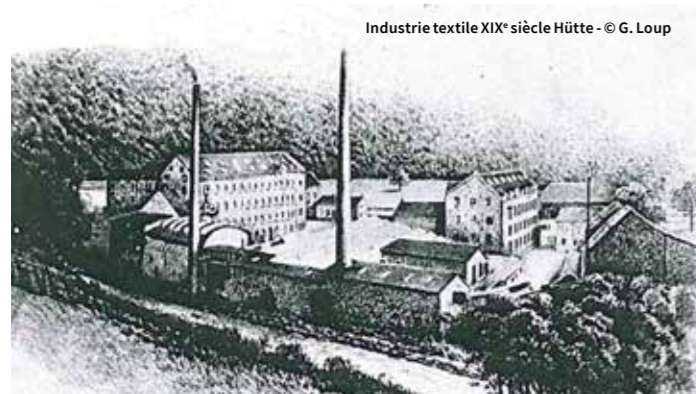
CURIOSITÉS LE LONG DES PARCOURS

Deux nouvelles bornes artisanales

En remplacement des bornes 159 et 185 disparues, une équipe intergénérationnelle composée de « Papys et Mamys de cœur » avec les enfants qu'ils accompagnent, et de jeunes adultes fréquentant le centre de jour « Les Alizés », a réalisé deux bornes en bois, selon le modèle carré le plus courant rencontré dans le Cercle d'Eupen. Elles sont ancrées à leur position initiale et seront inaugurées au cours des promenades Sud (matin, à Hütte) et Nord (après-midi, derrière le zoning).

Anciennes industries le long du bras de la Helle

Une dérivation de la Helle alimentait un moulin (site de l'Atelier) et deux industries textiles florissantes au XIXe siècle : une fabrique de tissu et une filature de fil blanc.



Industrie textile XIXe siècle Hütte - © G. Loup

Le casse-tête des bornes 170 à 174

A proximité des rives de la Vesdre, les bornes foisonnent. Nous découvrirons notamment les trois bornes 173 et les méthodes d'abornement en bordure des cours d'eau et des chemins carrossables.

La « maison du roi »

La maison royale aujourd'hui démolie appartenait à Philippe, Comte de Flandre et père du Roi Albert Ier, et servait de pavillon de chasse à la famille royale. Lors de la Grande Guerre, elle fut occupée par les militaires allemands qui gardaient la frontière et l'annexe servit de prison pour les soldats russes.



Maison du Roi occupée par les troupes allemandes

Le Garnstock

Le couvent des Pères Franciscains se trouve sur la ligne de démarcation entre Baelen et Eupen. Une maison voisine servit de bureau de douane pendant la Grande Guerre. Ici démarre le « chemin des fraudeurs » (Schmugglergatz) vers Perkiets, emprunté par les Allemands pour le marché noir.



Bureau de douane du Garnstock sous l'occupation allemande

7 panneaux didactiques et plusieurs modèles de bornes

Les curiosités ci-dessus sont développées sur 7 panneaux didactiques qui documentent, à l'aide de cartes et de gravures, l'histoire et la géographie locales. Ils expliquent également les différents modèles de bornes rencontrés et les matériaux utilisés selon le temps et le lieu.



Borne 158 Hartogenwald/Helle - © N. Robert

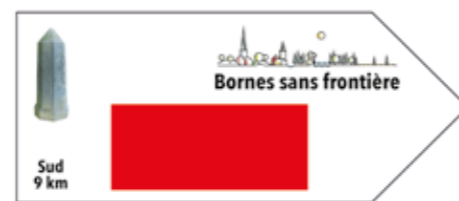
DEUX DATES À NE PAS MANQUER !

→ Dimanche 29 septembre : Inauguration-découverte des 3 boucles de promenades permanentes

- ✓ **Boucle Sud** (9 km) → RV à 9h00 au parking du camping Hertogenwald ; Inauguration, balade ;
- ✓ **Pique-nique** (à emporter) à la plaine de jeu de Membach ; tonnelle en cas d'intempéries ;
- ✓ **Boucle Nord** (9,6 km) → départ à 13h30 du cimetière de Membach ; OU
- ✓ **Boucle Centre** (7,4 km) → départ à 14h00 du cimetière de Membach.
- ✓ **Goûter** : boissons et gaufres sous la tonnelle et ânes de Jean-Paul pour les enfants ;

Infos complémentaires : nadinerobertnrj@gmail.com 0474 519993

Légende : Balise « bornes sans frontière » Baelen



Balise « bornes sans frontière » Baelen

→ Dimanche 6 octobre : traversée Eupen Hütte – Membach – Baelen dans le cadre des randonnées historiques commentées célébrant le centenaire du Traité de Versailles

- ✓ **journée** 15 km ; matin 6,5 km ; après-midi 8,5 km
- ✓ **bus** : 9h45 départ de Baelen (rond-point rue de l'Eglise 30) vers Hütte ;
- ✓ **bus** : 10h00 escale à Membach pour les marcheurs du matin (rue du Pensionnat 24) ;
- ✓ **marche** : 10h30 départ de la balade de Hütte ;
- ✓ **pique-nique** (à emporter) à la plaine de jeu de Membach : tonnelle, boissons, gaufres ;
- ✓ **bus** : 13h00 (marcheurs de l'après-midi) départ de Baelen (rond-point) vers Membach
- ✓ **marche** : 13h30 départ de la demi-balade, avec les ânes de Jean-Paul pour les enfants ; fin de la marche avec la société centenaire « Les fanfares » de Baelen jusqu'au parc communal.
- ✓ **collations** au parc communal de Baelen : boissons, gaufres, snacks, sous la grande tonnelle, ânes de Jean-Paul, animation musicale ...



Promenade à dos d'âne - © J.-P. Bellin

Pour toutes les randonnées historiques, avant la balade, les marcheurs sont emmenés en bus, de l'arrivée au point de départ, pour 5 € (forfait) et retrouvent leur voiture à l'arrivée. Pas de bus sans paiement anticipé. **EMPORTER SON PIQUE-NIQUE**

RESERVATION INDISPENSABLE des balades via www.eupenlives.be avec ou sans bus (0476 043619)

LES DEUX AUTRES RANDONNÉES À VENIR : (détails et inscriptions sur www.eupenlives.be)

→ Samedi 5/10 (WE des 5&6/10 supra) : Baraque Michel – descente de la Helle – Ternell – Hütte

- ✓ journée : 20,1 km ; matin 13,7 km ; après-midi 8,2 km ; chiens interdits en Fagne (matin) ;
- ✓ possibilité de bivouac au Pont Guerrier ou logement au gîte d'étape d'Eupen ;
- ✓ soir : barbecue possible au gîte d'étape et présentation gratuite du logiciel pédagogique "De gré ou de force - Identités frontalières en temps de guerre - Et si j'étais né en 1917 dans les Cantons de l'Est ?" par son auteur Frédéric Moray.

→ Dimanche 3/11 : Herbesthal – Trois bornes – La Calamine



Balise randos historiques Versailles 2019

- ✓ Journée 24,5 ; matin 13,6 km ; après-midi 13,9 km ;
- ✓ Cérémonie de clôture des randonnées commémoratives et repas-soupe ;
- ✓ Remise des diplômes aux marcheurs réguliers.

FAISONS VIVRE LES SOCIÉTÉS ET COMMERÇANTS LOCAUX !

Les gaufres d'Augustin à Membach, la Société Royale « Les Fanfares » de Baelen, les ânes de Jean-Paul Bellin, le Patro Saint Paul de Baelen-Membach, comment être plus « couleur locale » ?

Venez nombreux faire la fête lors de nos randonnées baelenoises et membachaises !

Et n'hésitez pas à consommer : vous aiderez le Patro (qui vous servira) à financer ses prochaines activités et son prochain camp.

APPEL AUX VOLONTAIRES

Le **débroussaillage** de dernière minute et le **balisage** des balades demanderont certes un peu d'aide en main d'œuvre dans le courant du mois de septembre.

Si vous disposez d'un peu de temps, en semaine ou le week-end, grand merci de bien vouloir contacter nadinerobertnrj@gmail.com 0474 519993.

D'avance un grand merci à tous pour votre présence nombreuse à ces événements baelenois, relatifs à Notre Histoire et à Notre Patrimoine !

Pour le groupe de travail « Sentiers et Patrimoine », Nadine ROBERT





@vxguemarine

LARA VAN OOTEGEM, JEUNE STYLISTE MEMBACHOISE DE 23 ANS, A OUVERT LE 17 JUIN DERNIER SA BOUTIQUE DE VÊTEMENTS SUR MESURE À EUPEN, SOUS LE NOM DE « LARA VAN OO ». ELLE NOUS EN DIT PLUS SUR LES DÉBUTS DE CETTE NOUVELLE AVENTURE DANS L'INTERVIEW QUI SUIT...

PEUX-TU NOUS EXPLIQUER D'OÙ VIENT TA PASSION POUR LA MODE ? EST-CE UN DOMAINE QUI T'A TOUJOURS ATTIRÉE ?

Petite déjà, j'aimais beaucoup feuilleter les magazines, et je me suis toujours intéressée à la mode. Mais jamais je n'avais envisagé faire des études de stylisme : à vrai dire, je me destinais à des études de langues ! Puis finalement, au cours de ma rhéto, j'ai eu envie de me diriger vers une filière artistique, sans encore savoir vraiment laquelle... C'est en faisant des recherches sur internet que je suis tombée sur le site de la Haute Ecole HELMo, section mode, à Liège ; je suis allée aux journées portes ouvertes, et là, je me suis dit : « Pourquoi pas ? » A la base, c'était donc un choix un peu dû au hasard, mais entretemps, c'est devenu une véritable passion !

J'IMAGINE EN EFFET QU'IL FAUT ÊTRE PASSIONNÉ(E) POUR SE LANCER SI JEUNE DANS CE MILIEU, ET OUVRIR SA PROPRE BOUTIQUE DE VÊTEMENTS SUR MESURE ! AS-TU L'IMPRESSION D'AVOIR PRIS UN RISQUE ?

Non, au contraire, je pense qu'il faut le faire tant qu'on est jeune ! Il y a sans doute moins d'enjeux pour moi maintenant, vu que je ne suis liée à rien et que je n'ai pas encore d'enfants... Alors, si pas maintenant, quand ?

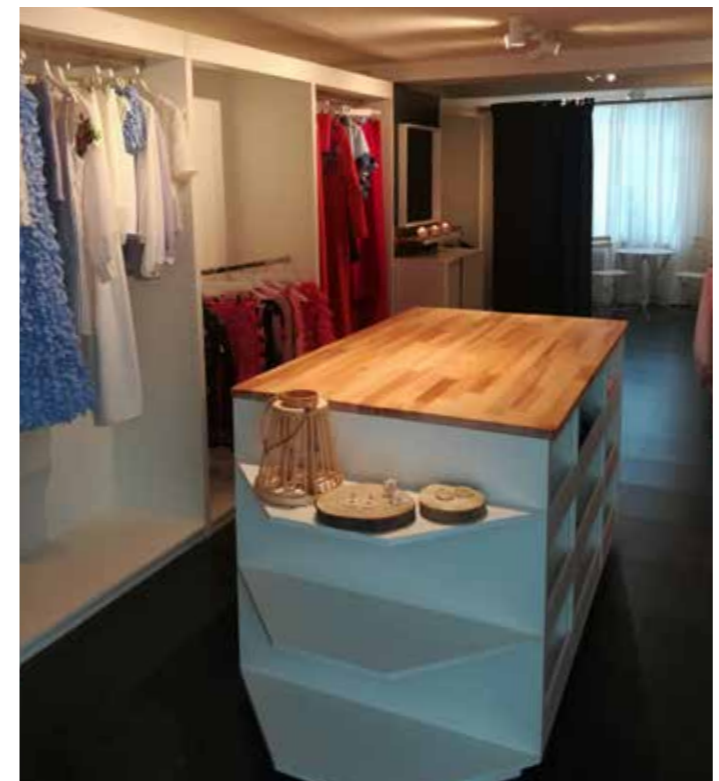
Pour l'instant, j'exerce mon activité comme indépendante à titre complémentaire, car je travaille aussi 20 heures/semaine en horaire variable dans un magasin en tant que responsable du rayon mercerie. Il m'est donc impossible d'avoir des heures d'ouverture fixes pour ma boutique : c'est essentiellement un endroit où exposer mes créations et réaliser des essayages. Les horaires et les jours d'ouverture sont renseignés sur les réseaux sociaux, mais j'accueille aussi les clients à tout moment, sur demande.

Evidemment, dans le futur, mon rêve serait de pouvoir vivre entièrement de mes créations ! Si je le pouvais, je me lancerais dans cette activité à temps plein ; mais pour débiter, je préfère jouer la sécurité en gardant à côté mon emploi de salariée à mi-temps.



A QUEL GENRE DE CLIENTÈLE SONT DESTINÉES TES CRÉATIONS ?

Je crée des vêtements pour dames (bien qu'il me soit déjà arrivé de confectionner des costumes pour hommes). Je propose ensuite mes collections à la vente. Je ne vise pas une tranche d'âge en particulier, même si ma mode est plutôt « jeune » ; après, je m'adapte aux demandes de mes clientes ! Si quelqu'un aime un de mes modèles mais souhaite y apporter des modifications, pas de souci ! Je peux changer de tissu, de motif, ajouter ou retirer des manches, des volants, etc. Je peux aussi confectionner une tenue tout à fait personnalisée sur base des idées de la cliente, ou créer sur mesure une blouse ou une veste assortie à une jupe ou un pantalon par exemple. Tout est possible, pour autant que cela soit techniquement réalisable, et que l'on ne me demande pas de retoucher ou « copier » le modèle d'un autre créateur. Mes réalisations sont uniques, mais se veulent malgré tout accessibles : le prix sera certes plus élevé que dans certains magasins de prêt-à-porter, mais tous les vêtements sont fabriqués en Belgique et cousus main. Le coût est fonction des matières utilisées et du temps de travail nécessaire à l'ouvrage.



PAR QUELS MOYENS SE FAIT-ON CONNAÎTRE QUAND ON DÉBUTE DANS CE MÉTIER ? AS-TU DÉJÀ PAR EXEMPLE PARTICIPÉ À DES DÉFILÉS ?

Oui, j'ai déjà eu l'occasion de faire quelques défilés, notamment à Liège et à Bruxelles. D'un point de vue artistique, c'est un événement professionnel particulièrement intéressant pour un(e) styliste. Ici dans la région, je participerai en septembre pour la 2e année consécutive à la « Beauty & Fashion Night » à La Calamine, ce qui me permettra de toucher un public beaucoup plus local.

Sinon, je collabore aussi avec des photographes, principalement via les réseaux sociaux (Instagram, Facebook...). Cela nous permet de faire tourner et partager notre travail respectif pour accroître mutuellement notre visibilité.

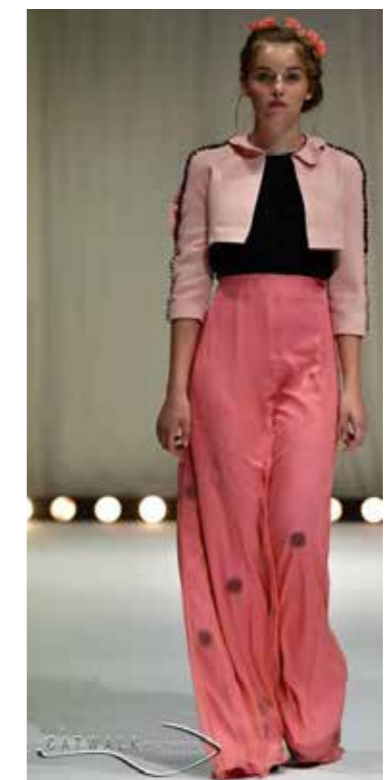
COMMENT TE PROJETTES-TU AU NIVEAU PROFESSIONNEL DANS LES ANNÉES À VENIR ? AS-TU DES ENVIES OU DES PROJETS SPÉCIFIQUES ?

Une chose est sûre, je souhaiterais rester à mon propre compte, avec, pourquoi pas d'ici quelques années, une petite équipe à mes côtés, notamment une ou des couturière(s). Mais dans tous les cas, ma volonté est de garder la main sur mes créations et de continuer à fabriquer mes collections ici en Belgique.

Ce que j'ai l'intention de faire aussi, et que je compte débiter dès le mois de septembre, c'est organiser sur base régulière des « ladies night » : l'idée est de permettre à un petit groupe de 10 à 15 femmes ou jeunes filles de venir passer une soirée entre amies au magasin, dans une ambiance décontractée, autour d'un petit verre de champagne par exemple. Comme je n'ai pas de jours d'ouverture officiels du fait de mon mi-temps à horaire variable à côté, c'est une façon d'ouvrir ma boutique au public et d'y créer des événements. Voilà déjà pour le moment... la suite, l'avenir nous le dira !

Merci à Lara pour son accueil... Nous lui souhaitons plein succès dans ce beau projet !

Plus d'infos sur Facebook : Lara Van Oo



@tessmeurice



LE CHEVREUIL (CAPREOLUS)

SOUVENT CONFONDU À TORT AVEC LA BICHE, LE CHEVREUIL EST LE PLUS PETIT DE LA FAMILLE DES CERVIDÉS.

Le mâle est appelé Brocard et la femelle Chevrette. Jusqu'à l'âge de 6 mois, le petit s'appelle le Faon et de 6 mois à un an il s'appelle le Chevrillard. Adulte, il peut mesurer entre 60 et 75 cm au garrot. Sa morphologie est adaptée à la course, avec ses fines pattes avant et ses pattes arrière plus longues et plus musclées. Il progresse par bonds et peut atteindre des vitesses de 40 km/h, avec des pointes de 70 km/h en cas de fuite. On dit qu'il est « anoure », ce qui veut dire qu'il ne possède pas de queue. Cela permet de distinguer aisément ce que l'on appelle le « miroir », une tache blanche constituée de poils érectiles. Cette tache, qui va doubler de surface lorsque les poils seront dressés, permet de distinguer le sexe lorsque l'animal se présente de dos. Le mâle montre une tache en forme de haricot et la femelle une tache en forme de cœur. Le Chevreuil possède un bon odorat mais distingue mal les choses immobiles. Par contre, au moindre mouvement vous serez repéré ! Son pelage est brun-roux en été et plus gris après la mue d'automne. Certains individus présentent une tache grisâtre appelée « serviette » de chaque côté du cou. Seuls les faons portent un pelage tacheté de blanc, la « livrée », qui disparaîtra à la première mue, quelques semaines après la naissance. Son cri ressemble à s'y méprendre à un aboiement de chien. Son poids varie entre 20 et 30 kg.



Le Chevreuil est un animal de lisière de forêts bordées de champs cultivés. On le rencontre également en bordure de chemins forestiers, coupes à blancs, coupe-feux. Nul besoin de grandes forêts pour accueillir le Chevreuil, de petits bois entrecoupés de prairies lui suffisent.

QUELS SONT LES INDICES DE PRÉSENCE DU CHEVREUIL ?

✔ **Les empreintes :** comme l'animal est léger, seules 2 empreintes de doigts de 3 à 5 cm de long et 2 à 3 cm de large se marquent sur le sol humide, sur le sable ou encore dans la neige.



✔ **Les abrouissements :** Ce sont des traces laissées sur les végétaux lorsque l'animal se nourrit. Ne possédant que deux incisives sur la mâchoire inférieure, la mâchoire supérieure en étant dépourvue, il coince le rameau entre les incisives et le bourrelet corné de la mâchoire pour tirer et arracher le rameau, laissant une coupe en biais effilochée vers le haut, contrairement aux lapins et lièvres qui laissent une coupe bien nette comme si cela avait été coupé au sécateur.

✔ **Les crottes, laissées ou moquette,** ce sont les excréments sous forme de petits cylindres de 1 cm de long, vert foncé luisant, disposés en petits tas qui deviennent noirs et durs en séchant.

✔ **Les frottis ou les grattis :** Ce sont des signes visuels et olfactifs faits par les mâles au printemps. Ils écorcent les troncs des petits arbustes à une hauteur variable entre 20 et 80 cm du sol pour marquer leur territoire.

Seuls les mâles portent des bois, constitués de matière osseuse, qui font partie intégrante du squelette. Ils sont caduques et tombent pendant l'hiver. Dès l'âge de 3 mois, les pivots apparaissent sur la tête sous forme de petites bosses de 1 cm, couvertes de poils. Au sixième mois, soit début novembre, les premiers bois apparaissent. Ils ne sont pas très grands, juste 1 à 4 cm recouverts de peau et de poil. Ils seront par la suite dépouillés et tomberont durant l'hiver. De nouveaux bois vont aussitôt repousser, toujours couverts de « velours », tissu nourricier et protecteur. Le cycle se perpétue tout au long de la vie du brocard. A l'âge adulte, les bois font de 20 à 25 cm et la forme peut varier suivant les individus. Les bois sont un caractère sexuel secondaire lié à la condition physique de l'animal et surtout à son taux d'hormone (testostérone). Les perches principales appelées « merrains » poussent sur les pivots à partir d'une bosse circulaire nommée « meule ». Les merrains comptent généralement 2 ou 3 pointes, dirigées vers l'avant et l'arrière, appelées andouillers ou cors. Ils sont marqués par des sillons qui correspondent aux passages de vaisseaux sanguins qui irriguaient les bois sous le velours lors de la croissance. On peut voir également des excroissances irrégulières à la base que l'on nomme « perlures ». Alors que les autres cervidés s'accouplent à l'automne quand les nuits sont plus longues et plus fraîches, le Chevreuil s'accouple en été entre le 15 juillet et le 15 août et les naissances ont lieu au mois de juin. On pourrait croire que la gestation est très longue mais le processus est tout à fait différent. Il s'agit de la gestation différée ou encore la diapause embryonnaire : après la fécondation, l'œuf issu de la rencontre entre l'ovule et le spermatozoïde ne s'implante pas dans la paroi utérine mais reste libre dans l'utérus. Cela a pour effet



de bloquer le développement à l'état d'une petite boule à peine visible appelée « blastula » pendant 170 jours. Ce n'est que vers la fin du mois de décembre ou début janvier que la blastula est réactivée. Elle s'implante alors dans la paroi utérine et reprend son cours normal de développement qui durera 130 jours avant la naissance en mai ou juin. Peu de mammifères utilisent ce phénomène de gestation différée : il n'apparaît que chez un cerf d'Asie, le cerf de David, et chez les chauves souris.

Les accouplements ne donnent pas lieu à des scènes de brame comme le font les cerfs au moment du rut. Le couple de Chevreuils effectue des figures en forme de huit ou en cercle que l'on nomme les « ronds de sorcières ». Lors de ces poursuites, le mâle pousse de

petits cris en soufflant bruyamment tandis que la femelle émet des appels discrets.

A la naissance des faons, les femelles vont allaiter pendant 4 à 5 mois mais dès les premières semaines de leur vie, les faons consommeront déjà des végétaux pour amener à un sevrage progressif. Les deux premières semaines après la naissance sont critiques pour les faons. A cette période, ils doivent rester complètement immobiles dans la végétation pour passer inaperçus car la femelle ne reste pas en permanence près de son petit. En cas de danger, la Chevrette donne l'alerte en poussant des cris pour avertir le faon qu'il doit se blottir au sol sans bouger, faisant confiance à son pelage qui empêche les prédateurs de le remarquer. Si le danger s'avère trop important, la femelle n'hésitera pas à chasser le prédateur à coups d'aboiements et de coups de pattes.

Il est utile de rappeler de ne pas s'approcher si lors de vos promenades vous tombez sur un faon blotti au sol. Il n'est pas seul, abandonné de sa mère, celle-ci n'est jamais très loin de lui et revient régulièrement voir si tout va bien. Évitez également de le caresser car la femelle risque de l'abandonner si elle sent l'odeur de l'homme. Il arrive régulièrement que des gens emportent un faon, le croyant abandonné. Malheureusement, un faon enlevé à sa mère a peu de chances de survie car il est difficile à élever et à remettre en liberté lorsqu'il a été en contact avec l'homme. N'oublions pas qu'il s'agit d'un animal sauvage dont la détention et le transport sont strictement interdits par la loi.

En l'absence de grands prédateurs tels que le loup, le lynx, il reste le renard ou le sanglier qui pourraient s'attaquer aux jeunes faons. Le plus grand prédateur est l'homme, qui par la chasse régule les populations de chevreuils. ■

Christian Desart | Guide Nature

LA BIBLIOTHÈQUE

Se situe **rue de la Régence** (rampe à droite de l'Administration communale - ancienne école maternelle).

Tél. 087/76.01.23

LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE

Lundi de 13h30 à 16h30
Mardi de 09h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
Mercredi de 13h30 à 18h30
Vendredi de 15h30 à 17h30
Samedi de 09h30 à 13h30

VACANCES SCOLAIRES

Mercredi de 13h30 à 18h30
Samedi de 09h30 à 13h30

Ouvert uniquement le mercredi en Juillet

LE PRÊT S'ÉLÈVE À

(durée du prêt = 1 mois, renouvelable jusqu'à 3 mois)

- 🕒 10 centimes pour les **bandes dessinées**
- 🕒 20 centimes pour les **livres adultes**
- 🕒 1 euro pour les **jeux**.

LA BIBLIOTHÈQUE EST AUSSI UNE GRAINOTHÈQUE

Vous pouvez y échanger des graines de fruits, fleurs ou légumes issus de votre jardin. En retour, vous choisissez d'autres graines et, une fois rentré chez vous, il ne reste plus qu'à semer, regarder pousser, récolter... Puis échanger à nouveau !

C'EST GRATUIT, BASÉ SUR LE PARTAGE, ET CELA PERMET DE TROUVER DES SEMENCES VARIÉES ET ADAPTÉES À NOTRE TERRITOIRE.



AGENDA

DATE	DÉTAILS	LIEU	HORAIRE	ORGANISATEUR + INFOS
04/09/2019	Reprise des cours step-aérobic	Baelen, Foyer Culturel	19h	Gymba
15/09/2019	Atelier Wendo	Baelen, Foyer Culturel	9h	L.A.C.
15/09/2019	1er Marché des saveurs	Baelen, Espace des Rencontres	10h-18h	Commune de Baelen
16/09/2019	Reprise des cours Tai Chi Chuan	Baelen, la Cantellerie	18h45-19h45	La recherche du Tao
16/09/2019	Séance d'info professions de foi 2021	Welkenraedt	20h	Equipe d'animation catéchèse
29/09/2019	Inauguration-découverte des promenades Bornes sans frontière	Membach	9h-13h30-14h	Sentiers et Patrimoine, voir Dossier
29/09/2019	Célébration d'installation du nouveau curé	Welkenraedt	15h	Unité pastorale UPBW
06/10/2019	Randonnée historique commentée Versailles 2019	Eupen-Membach-Baelen		Sentiers et Patrimoine, voir Dossier
06/10/2019	Balade	Départ du parc communal de Baelen	13h30	Voir article
06/10/2019	Concert en l'église de Membach	Membach	17h	sbbe
12/10/2019	Oktoberfest - fête des 3x20	Membach		Comité 3x20 Membach
12 et 13/10/2019	40 ^{ème} anniversaire du JBM VBC Baelen	Baelen, Foyer Culturel		JBM VBC
15/10/2019	Excursion surprise	Baelen	9h	Les jeunes pensionnés de Baelen
03/11/2019	Balade	Départ du parc communal de Baelen	13h30	Voir article
11/11/2019	Anniversaire de l'Armistice	Baelen et Membach	9h30-10h30	Commune de Baelen, voir Infos officielles
17/11/2019	Petit-déjeuner Oxfam	Baelen, réfectoire école communale	7h-12h	L.A.C.
01/12/2019	Balade	Départ du parc communal de Baelen	13h30	Voir article

Avis aux personnes et organisateurs de

BALS en lieux clos ou de MANIFESTATIONS en plein air

Le règlement général de police prévoit une série d'obligations à respecter par les organisateurs de REUNIONS PUBLIQUES EN LIEU COUVERT OU EN PLEIN AIR (bals, méga-soirées, autres festivités)

Toute organisation doit être demandée un mois à l'avance au Collège communal. L'organisateur devra se rendre à la direction de la Police locale pour y fournir tous les renseignements utiles et y recevoir les consignes de sécurité.

Un formulaire ainsi que le texte complet du règlement peuvent être demandés à l'Administration communale ou être consultés sur le site internet de la commune www.baelen.be Rubrique Vie administrative – Documents en ligne – Chargement de documents : « **Demande d'autorisation pour manifestation en plein air et déclaration de tenue de bal ou manifestation en lieu clos** », ainsi que « **les articles 105 à 140 de l'Ordonnance de police administrative** » à respecter.



BALADES

Envie de découvrir votre village et votre région ?

Venez nous rejoindre ! Nous organisons une balade le premier dimanche de chaque mois. Voici nos prochaines dates :

06/10 03/11 01/12

Rendez-vous au **parc communal de Baelen**, rue de l'Église, à **13h30**. Les balades durent environ **2 heures** (8km). Munissez-vous de chaussures de marche ou de bottes. Les destinations des balades peuvent changer en fonction d'éléments indépendants de notre volonté.

Schoonbroodt Myriam et Hubert : 0488/88.68.45

Flas Gilberte et Louis : 087/76.33.89

Pirard Jos : 087/56.91.58

LES JEUNES PENSIONNÉS DE BAELEN - SAISON 2019

Mardi 15 octobre

EXCURSION-SURPRISE

Départ : 09h00 - Prix du car : 24 € - Visite et repas : 43 €

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

M. Léon Corman : 087 76 40 36 | Mme. Leban-Corman : 087 76 31 74

Mme. Denise Gerkens-Palm : 0477 81 18 65

COMMUNIQUÉ PAROISSIAL

PROFESSION DE FOI 2021 À BAELEN ET À MEMBACH

Les parents qui désirent que leurs enfants (nés en 2009) fassent leur profession de foi en 2021 sont priés de se faire connaître le plus tôt possible.

Vous êtes invités à prévenir autour de vous toute personne qui pourrait être intéressée. Merci.

Adresse :

Geneviève Koch-Corman, Ma Campagne, 6 à Baelen (087 / 76 39 17)

Début d'année scolaire, des talons d'inscription seront remis au professeur de religion des enfants de 5^{ème} primaire.

Pour les autres enfants qui ne fréquentent ce cours ni à Baelen ni à Membach, veuillez vous en procurer à l'adresse ci-dessus.

Les parents de ces enfants sont invités à une rencontre d'information le **lundi 16 septembre 2019 à 20 heures au Skjull à Welkenraedt**

Merci d'avance.

Mr le Curé, et l'équipe d'animation de la catéchèse.



LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE GYMBA DE BAELEN

signale que les cours de step - aérobic- et abdos - fessiers reprendront le mercredi 04 septembre 2019 à 19h00 au Centre Culturel de Baelen.

Bienvenue à toutes et à tous.

ASBL

CHIENSHEUREUX.BE

Centre d'Instruction Membach

OBEISSANCE - SOCIABILITE - ECOLE DES CHIOTS - DEFENSE
PREPARATION AUX TESTS ET BREVETS - RECHERCHE EN DECOMBRESwww.chiensheureux.be 0475 42.12.16PLAISIRS ...LOISIRS ...
VACANCES AVEC SON CHIEN !!!

UNE FORTE RELATION AVEC SON CHIEN, VIVRE DES MOMENTS DE JOIE ET DE BONHEUR ENSEMBLE, C'EST AUSSI ET SURTOUT PENDANT SES LOISIRS ET LES VACANCES.

L'enseignement que nous vous apportons vous amène aux bons gestes, à avoir la bonne attitude, à faire les bonnes démarches pour que votre chien vous accompagne partout, dans chaque moment de la vie.

Nous vous faisons évoluer dans une saine relation, en vous proposant aussi, des séjours en gîte ou en bungalow, dans les lieux de vacances. Ces situations deviennent pour vous normales et vous ne rencontrez plus aucun frein à partir en vacances avec votre chien.

N'hésitez pas à vous renseigner au 0475/421216 Fred fred@chiensheureux.be ou www.chiensheureux.be.

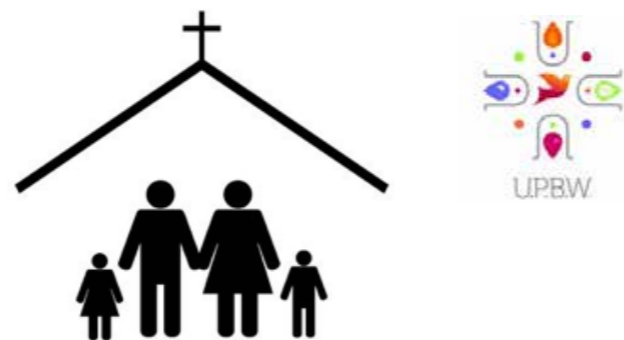




**HOME SAINT-FRANÇOIS
DEVENEZ BÉNÉVOLE !**

L'asbl Home Saint-François située à Forges et active dans le secteur de l'aide à la jeunesse (45 enfants hébergés pour du moyen/long terme et 8 enfants hébergés pour des courts-séjours) est à la recherche de bénévoles pour principalement effectuer des trajets pour les loisirs, les rendez-vous médicaux, les thérapies,...

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Mr Brach, directeur général, au 087/76.09.09



INVITATION

Le dimanche 29 septembre aura lieu l'installation de monsieur l'abbé Alain Dubois, le nouveau curé de notre unité pastorale à 15h à l'église Saint Jean Batiste à Welkenraedt. Vous y êtes toutes et tous chaleureusement invités.

Les fabriques d'églises de Welkenraedt, Henri-Chapelle, Baelen et Membach



**AU MOIS DE MAI,
KJ & CO JEUX CANINS ASBL A
ORGANISÉ SON 3^{ÈME} « FUNDAY »
POUR SES MEMBRES.**

Le circuit de jeux installé, les équipages ont pu se mesurer et montrer leur talent pour guider leur compagnon tout en exécutant des jeux d'adresse, bref un vrai travail en duo. Encore une fois cette après-midi a été une réussite totale et rendez-vous est déjà pris pour le Funday de 2020.

Pour rappel, KJ & Co Jeux Canins ASBL est ouverte les mercredis et les dimanches.

Le terrain du Club est situé sur la commune de Welkenraedt 4840 à hauteur du 1B Chemin des Alouettes près du zoning industriel East Belgium Park

Les conditions générales et renseignements :

**<http://kjetco296180171.wordpress.com>
ou GSM : 0495 855 890 Edith**



Harmonie St. Catharina Lemiers (NL)
Direction: **Loek Paulissen**
CONCERT exceptionnel!

**Dim. 6 octobre 2019, 17h
Église de Membach**

**CONCERT EN L'ÉGLISE DE MEMBACH
Dimanche 6 octobre, 17h**

Pour la 8ème année consécutive, le "sbbe" (Symphonisches Blasorchester der belgischen Eifel) et son directeur musical Roland Smeets organisent un concert d'église au sein de notre commune, avec le soutien du conseil de fabrique d'église. Après l'immense succès de l'année dernière et à la demande de nombreux mélomanes, l'harmonie de Lemiers (Pays-Bas) est cette année également notre invitée. Sous la direction de Loek Paulissen, cette harmonie de renom nous présentera en l'église de Membach un programme exceptionnel à l'occasion du 75ème anniversaire de la Bataille des Ardennes.

Entrée libre! Venez nombreux!

**Pour tout renseignement supplémentaire:
rol.smeets@skynet.be - +32/474/592806**

**KIRCHENKONZERT IN MEMBACH
Sonntag, 6. Oktober, 17.00 Uhr**

Seit 8 Jahren organisieren das "sbbe" (Symphonisches Blasorchester der Belgischen Eifel) und sein musikalischer Leiter Roland Smeets ein Kirchenkonzert im Herzen unserer Gemeinde, mit der Unterstützung des Kirchenrates. Nach dem immensen Erfolg vom letzten Jahr und auf Wunsch vieler Musikliebhaber ist die Harmonie von Lemiers (Niederlande) auch in diesem Jahr unser Gast. Unter der Leitung von Loek Paulissen wird diese renommierte Harmonie in der Kirche von Membach ein außergewöhnliches Programm präsentieren, aus Anlass des 75-jährigen Jubiläums der Ardennenoffensive.

Der Eintritt ist frei! Wir freuen uns über zahlreiches Erscheinen.

**Für jede weitere Auskunft:
rol.smeets@skynet.be - +32/474/592806**



**TOUS AUX PETITS DÉJEUNERS OXFAM !****QUAND ?****DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2019 DE 7H00 À 12H00****OÙ: RÉFECTOIRE DE L'ÉCOLE COMMUNALE,
RUE DE LA RÉGENCE 1 À 4837 BAELEN****P.A.F.: 6 € (ADULTE) 3 € (ENFANT)****NOUS VOUS INVITONS À BLOQUER D'ORES ET DÉJÀ CETTE DATE
DANS VOS AGENDAS !***Réservation souhaitée mais pas obligatoire :***Nathalie THONNISSEN : 0486/902.363****Sarah BECKERS : 0494/645.119****UNE ORGANISATION DU L.A.C. (LOISIRS, ARTS ET CULTURE) DE
BAELEN-MEMBACH.****LE RDV INCONTOURNABLE DES
GOURMANDS****CETTE ANNÉE, NOUS REMETTONS UNE FOIS DE PLUS LE COUVERT
ET VOUS CONVIONS À L'HABITUEL PETIT DÉJEUNER OXFAM QUI
AURA LIEU LE DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2019 À BAELEN**

Comme chaque année, à l'automne, des dizaines de milliers de personnes se réunissent pour prendre un petit déjeuner ensemble de manière équitable et gourmande. Une façon simple de contribuer à un monde meilleur via ce rassemblement solidaire et convivial qui mobilise le pouvoir citoyen pour oeuvrer au développement du commerce équitable au nord et au sud.

Les petits déjeuners organisés un peu partout en Belgique sont devenus LE rendez-vous annuel du commerce équitable : on y va en famille ou entre amis pour un moment de découverte et de partage, un rappel qu'un autre commerce est possible : celui qui met l'humain au centre de ses préoccupations.

Au menu : d'excellents aliments équitables Oxfam ainsi que de succulents produits locaux de notre belle région.

Une bonne occasion de venir découvrir d'autres produits élaborés de manière plus respectueuse de l'humain et de faire partie de cette organisation engagée.

**On vous donne rendez-vous un matin d'automne autour d'un
savoureux petit-déjeuner équitable, coloré, solidaire et gourmand :****Nous vous invitons à bloquer d'ores et déjà
cette date dans vos agendas !****PROCHAINE ACTIVITÉ DU L.A.C.**

Vous avez été agressée ou vous craignez de l'être ?



Vous manquez de confiance en vous ? Vous voulez préserver votre autonomie ? Vous voulez réagir et vous ignorez comment ?

Développer la confiance en soi et découvrir sa force par le**« Wendo »****auto-défense par des femmes pour les femmes.***Le « Wendo » est un mode de pensée et un moyen d'action qui peut vous aider à faire face aux différentes formes de violence.**WENDO de « women » (femmes) et de « DO » (voie-chemin).*En collaboration avec l'association « D-Clic » nous vous proposons **une séance/atelier de ± 2h30** d'informations et réflexions sur la violence et l'apprentissage de techniques d'auto-défense physique et verbale.Nous proposons à toutes **les femmes dès l'âge de 15 ans**, une première approche : identifier les différents types d'agressions, poser ses limites, apprendre à développer des stratégies, gérer ses émotions... pour améliorer sa qualité de vie.Un stage/atelier pour ne plus avoir à se dire : ...
« j'aurais dû dire »... !!!

L'idéal est de ne jamais en arriver à l'affrontement physique !

L'agressivité est aussi bien physique que verbale, on la rencontre partout, dans la rue, au travail, dans la famille.

Quand : Le dimanche 15 septembre 2019 à 9h**Où :** Centre Culturel et Sportif de Baelen • Rue de la Régence 1

Prix de l'atelier : 12,-€/pers

**Inscription obligatoire - nombre de places
limité à 20 personnes.****Nathalie THÖNNISSEN : 0486/90.23.63****Josette MASSENAUX : 0497/45.37.11****A VOS AGENDAS
PROGRAMMATION DU L.A.C****EXCURSION DE FIN D'ANNÉE AVEC MARCHÉ DE NOËL À AHRWEILER
le samedi 14-12-2019.**

Nous vous emmènerons dans la vallée de l'Ahr en Allemagne en passant par « BONN » pour une petite visite guidée de la ville en car (+/-1h30).

Ensuite, nous nous dirigerons vers l'hôtel « Lang » à Altenahr pour le repas de midi

- 2 propositions de repas au choix :

- poitrine de poulet « Hawaï », riz sauce curry, salade
- filet de colin « Alaska » sauce rémoulade, frites, salade

L'après-midi, nous découvrirons la magnifique petite ville d'Ahrweiler et ses maisons à colombages, la muraille médiévale avec ses douves, ses portes, ses tours du XIII^e siècle entièrement préservée, mais aussi son chaleureux marché de Noël.

Départ : 8h - Retour : +/-20h - Prix 45,-€/pers repas compris.

Informations et inscriptions : Josette Massenaux 0497/45.37.11 -**Nathalie Thönnissen 0486/90.23.63 - lacbaelen@hotmail.com****Réservation et paiement au compte du L.A.C. Baelen****n° BE 85-068-0492060-06 avant le 15 novembre 2019****ESCAPADE A LYON
DU VENDREDI 8 MAI AU
LUNDI 11 MAI 2020**

Un séjour à Lyon entre art et histoire, quand la culture vous donne rendez-vous.

A la découverte de la gastronomie locale et une croisière entre Rhône et Saône.

**Voyage en autocar**

Logement à l'hôtel Best Western Saphir (chambre double et single) en demi-pension (Repas du soir le jour d'arrivée, repas dans un typique Bouchon Lyonnais ainsi qu'une croisière avec dîner à bord).

Un guide francophone nous accompagne pendant 2 jours.

Lyon est la seconde plus grande agglomération de France, et n'a cessé de se construire pendant plus de deux mille ans. Depuis plusieurs années, la ville a donné une nouvelle jeunesse à certains endroits emblématiques pour donner envie aux Lyonnais de réinvestir la cité comme les quais de Saône.

Best Western Hotel Saphir Lyon

Situé à deux pas du quartier historique du Vieux Lyon, le Best Western Saphir Lyon, hôtel 3 étoiles vous accueille dans un cadre chaleureux. La station de métro Gorge de Loup se trouvant à 200 mètres nous permettra de voyager aisément dans la ville et d'accéder aux commerces, restaurants typiques et autres attractions telles que la basilique Notre-Dame de Fourvière ou le parc de la Tête d'Or.

Prix par personne en chambre double : 490,00 €

Prix par personne en chambre individuelle : 590,00 €

**Informations sur demande au téléphone 0497/45 37 11
ou 0486 /90 23 63****L'inscription sera validée au paiement d'un acompte de 250€ à
verser au plus tard pour le 5 janvier 2020 sur le compte du L.A.C.
Baelen n° BE85.0680.4920.6006.****Le solde sera à verser pour le 15 mars 2020 au plus tard.****KERMESSE DE MEMBACH - MERCI :****Cette année, le L.A.C. de Baelen-Membach a décidé d'innover en
remplaçant le traditionnel concours de dessins par un concours de
constructions de Lego®.**

Et quel beau succès pour cette première édition.

Les membres du L.A.C. remercient chaleureusement les 29 participants qui ont fait preuve d'une créativité sans pareille.

Voici les noms des gagnants :

MATERNELLES :

1. LECOMTE Jérémy
2. DEJALLE Florian
3. ORTMANS Antoine

1-2-3 PRIMAIRES :

1. BONAVENTURE Sophie
2. BOUASSEM Hamza
3. HENDRICE Lucas

4-5-6 PRIMAIRES :

1. GLINEUR Guillaume
2. STENUIT Aurélie
3. RENARD Jeanne

**Encore bravo à tous les participants et rendez-vous l'année prochaine
pour de nouvelles aventures!**



1979 — 2019

PROGRAMME

40

Festivités du 40e anniversaire du club

SAMEDI 12.10.2019

13h40: Ouverture des festivités *(pour tous)*

Séance académique et Verre de l'amitié

15h40: Tournoi des anciens *(réservé aux anciens membres du club)*

Tournois de volley hommes et dames, en 3 contre 3

Équipes à composer et à inscrire au préalable

Limite des inscriptions: 15.09.2019

DIMANCHE 13.10.2019

09h40: Brunch musical *(pour tous, réservation obligatoire)*

Buffet à 10 € (enfants de -12 ans: 5 €)

3 horaires au choix: *9h40 à 10h40 *10h40 à 11h40 *11h40 à 12h40

Animation musicale live par KABRIYOU

Limite des réservations: 15.09.2019

10h40: Tournoi des membres *(réservé aux joueurs du club et à leurs proches)*

2 contre 2 (1 ad.—1 enf.) / 4 contre 4 / 6 contre 6 (à partir de 12 ans)

Horaire en fonction des inscriptions

BAR, SNACKS, FOOD-TRUCK, MUSIQUE LIVE, CHÂTEAU GONFLABLE, SPORT et AMBIANCE ASSURÉE SUR PLACE



Toutes les activités du week-end sont spectateurs admis 😊

Inscriptions et infos complémentaires:
www.volleybaelen.be

Lieu de la fête: Salle, cafétéria et chapiteau au Foyer Sportif et Culturel de Baelen

